



V I L L E D E  
**BERGERAC**



**RECUEIL DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**N°1.2020**



*Nous certifions que les actes portés sur la liste  
ci-après, comportant 6 pages, figurent dans le recueil  
n°1 de l'année 2020,*

*mis à disposition le 9 Mars 2020*

*Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,*

**Marc LETURGIE**

# P A G E D E T I T R E S

## DELIBERATIONS DU 19 FEVRIER 2020

LIBELLE	N° ACTE
Rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20200001
Rapport d'activité 2018/2019 de la Sem Urbalys Habitat	D20200002
Approbation des comptes de gestion du Receveur - Budget Assainissement - Exercice 2019	D20200003
Approbation du compte administratif - Budget annexe Assainissement - Exercice 2019	D20200004
Compétence assainissement – procès-verbal de transfert de tous les éléments d'actifs, des emprunts et du déficit à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	D20200005
Assainissement - Prestation de service au profit de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)	D20200006
Vote des taux de fiscalité 2020	D20200007
Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2020	D20200008
Avances sur subventions 2020	D20200009
Politique de la Ville 2020 : présentation des projets et participations Ville de Bergerac	D20200010
Remboursement des frais de mission – Nouveaux barèmes	D20200011
Création d'un poste supplémentaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences – PEC	D20200012
Bail emphytéotique entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour la mise à disposition d'un local sur le site de l'ex ESCAT en vue de la construction d'une Cuisine Centrale	D20200013
Signature du Contrat de mixité sociale	D20200014
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain – ROXHANA – Attribution de subventions	D20200015
Vente au Département du bâtiment de la classe relais Boulevard Beausoleil	D20200016
Opération sur les installations d'éclairage public – Demande au Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne (SDE 24)	D20200017
Hall du cinéma Cyrano – Désaffectation et déclassement - bail emphytéotique	D20200018
Acquisition d'une propriété 25 rue Saint-Martin à l'indivision Bertounèche	D20200019
Acquisition de terrains à Pombonne	D20200020
Projet de ferme solaire au Sérant – Lancement d'une étude d'impact et des démarches administratives Promesse de bail emphytéotique	D20200021
Centre Technique Municipal – Convention de facturation de travaux avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)	D20200022
Music Hall – Proposition de renonciation aux loyers dus par la SARL Amor Amor	D20200023
Convention de mise à disposition de la cuisine centrale au Centre Communal d'Action Sociale	D20200024
Coupe du monde de rugby 2023 – candidature de Bergerac comme camp de base	D20200025

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

Marc LETURGIE

## DECISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Vente de déchets industriels et matériels de récupération à la société Baldo	L20190004
Convention de partenariat avec le centre hospitalier Samuel Pozzi dans le cadre des actions de promotion de la Santé publique	L20190224
Conventions avec divers intervenants pour des animations en temps périscolaire et/ou scolaire	L20190349
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Engie pour des travaux neufs de grosses réparations, d'entretien et prestations associées	L20190351
Contrat d'occupation du domaine public avec Jennifer DUPUY dans le cadre des animations de Noël	L20190363
Marchés et accord cadre dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour des travaux d'accessibilité dans les bâtiments de la Ville (3ème phase)	L20190385
Adhésion au contrat optime de gestion de la dette auprès de la société Finance Active	L20190389
Convention de partenariat avec divers professionnels et compagnies de spectacles dans le cadre animations des fêtes de Noël	L20190399
Convention de partenariat avec divers porteurs de projets pour le marché artisanal dans le cadre animations des fêtes de Noël	L20190400
Convention de mise à disposition de locaux avec l'association de retraités du Bergeracois « Lou Cantou » situés rue Lakanal ainsi que du matériel	L20190403
Convention de partenariat avec l'association Théâtre Oxo dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par la mise en place d'un spectacle intitulé « Citoyenneté en scène »	L20190408
Convention de partenariat avec l'Association Formation Avenir Conseil 24 (AFAC 24) pour des actions s'inscrivant dans le cadre de la Politique de la Ville	L20190409
Convention de mise à disposition d'un local avec la Poste pour le réfectoire rue Candillac	L20190421
Marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Axima Réfrigération France pour la maintenance et l'entretien des installations frigorifiques de l'abattoir	L20190431
Marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec les sociétés Audiophil sonorisation et Animation Loisirs Sonorisation pour la sonorisation des manifestations de la Ville	L20190432
Marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Papeteries Pichon pour l'achat de fournitures scolaires et didactiques	L20190433
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Audiophil pour la sonorisation de Noël (lot n°2)	L20190436
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Schiller France SAS pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs	L20190437
Halle du Marché couvert - Occupation du box n°14 avec Julien ROUX	L20190441
Halle du Marché couvert - Occupation du box n°17 avec Sylvain ALVES et Marie BOUSCAILLOU	L20190442
Convention de partenariat avec l'association AFM Téléthon dans le cadre du Téléthon	L20190443
Convention de mise à disposition d'un local avec le collège Henri IV pour la salle de l'Orangerie	L20190445
Convention de mise à disposition d'un local avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et l'association Arc en Ciel situé à la salle de la maison des Syndicats	L20190446
Tarifs - Occupation du domaine public dans le cadre des animations de Noël	L20190447
Tarifs - Stationnement – gratuité le samedi 30 novembre 2019	L20190448
Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le Centre Culturel afin d'organiser Sportifs en Scène	L20190449
Accord cadre de travaux d'entretien et de réfection de toitures des bâtiments communaux – lot n°1 : couverture Tuile/Ardoise – Marché subséquent : Réparation toiture – Eglise Notre Dame – classé sans suite pour motif d'intérêt général	L20190450
Convention de mise à disposition d'un local avec l'association CFA du Grand Bergeracois au 109 rue du Docteur Roux à la Moulette	L20190457
Convention de partenariat avec l'association la Croix Rouge Française pour le soutien aux populations sinistrées, d'encadrement des bénévoles spontanée et des réserves communales de sécurité civile	L20190458
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Clara Automobiles pour l'achat d'un véhicule (fourgonnettes), - achat Véhicule (lot 1 – polybenne) est déclaré infructueux,	L20190459
Marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses sociétés pour la construction d'un local de rangement Roller et sanitaire PMR du Hall Raoul Géraud	L20190460

Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Acipa pour l'achat de consommables informatiques ( avenant n°1)	L20190461
Convention de partenariat avec des associations, professionnels ou compagnies de spectacles pour assurer des animations et des déambulations dans le cadre des fêtes de Noël	L20190463
Convention de partenariat avec l'association des commerçants Résistance pour le spectacle magie de Noël	L20190464
Convention de partenariat avec les artisans créateurs dans le cadre du rendez-vous des artistes	L20190465
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société FC Distribution pour la réparation de la toiture de l'Église Notre Dame (lot n°1), après redéfinition du calendrier	L20190467
Prêt de 230 000 € auprès de la Banque Postale pour le budget annexe Régie Autonome d'Abattage du Bergeracois	L20190486
Assurance de la Ville – Avenant n°3 au contrat « véhicules à moteur » passé avec la SMACL Assurances	L20190487
Vente de déchets industriels et matériels de récupération à la société Baldo	L20190488
Marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec diverses entreprises pour la rénovation de l'ancien hôpital de jour en bâtiment associatif, rue Saint Esprit	L20190489
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Rexel pour l'achat de fournitures électriques	L20190491
Marchés dans le cadre d'une procédure adaptée avec les entreprises MAIF, SMACL et Aster Millennum pour la souscription des contrats d'assurances pour la commune de Bergerac	L20190492
Halle du Marché couvert - Occupation du box n°18 avec Abdellah ARIBA	L20190495
Vente de matériels à Jean-Luc TRAVERSE – tondeuse débroussaileuse	L20190496
Ventes de véhicule à Didier MARTINEZ – Peugeot Boxer	L20190497
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société CIS Nard pour l'achat d'une moto neuve de ramassage de déjections canines (avenant n°1 au lot n°5)	L20190498
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Pyramide pour le contrat de maintenance sécurité du mur d'escalade du Gymnase Jacques Arguès	L20190499
Convention de mise à disposition d'un local avec la cité Béthanie pour la salle Jean Barthe	L20190500
Caution inhérente à l'occupation du domaine public pour l'installation des cirques	L20190502
Marché dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Audiophil pour les vœux du Maire 2020	L20190506
Convention de mise à disposition d'un local avec les associations Bougeons, Créons, Apprenons à la Maison des Associations	L20190512
Tarifs - Régie Autonome d'abattage du Bergeracois – année 2020 et sa modification	L20190525
Convention de mise à disposition de deux minibus avec l'Association US La Catte – avenant n°1	L20190536
Souscription d'un contrat « Copies Internes Professionnelles d'œuvres Protégées » avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)	L20200005
Tarifs - Régie Autonome d'abattage du Bergeracois – année 2020 - modification	L20200008

## RÉCAPITULATIF POUR CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020

### CONCESSIONS DE TERRAINS POUR SÉPULTURE

#### \* CIMETIÈRE LA BEYLIVE :

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
RUIZ Thérèse	30 ans	5,179m2	447,00	2017	L20190470
REBARDY Martine	30 ans	5,179m2	486,00	2019	L20190471
FELIX Annie-Paule	30 ans	5,179m2	476,56	2018	L20190472
ABDELHAMID Nathalie	15 ans	5,179m2	243,00	2019	L20190473
BACHELLERIE François	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190474
SEGUETTES André	15 ans	1,000 m2	306,00	2019	L20190475
BOTTO Marc	50 ans	1,000 m2	932,69	2019	L20190477

COTTINET Joël	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190478
SAPIN Jean Claude	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190480
GREZEL Bernard	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190482
DARNIS Marc	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190483
BORIE MEYRIGNAC Marcelle	30 ans	5,179 m2	486,00	2019	L20190528
LECLERE Janine	30 ans	1,000 m2	306,00	2019	L 20190529
BEAUMAIN Thierry	30 ans	5,179 m2	243,00	2019	L 20190530
METIER Gilles	30 ans	1,000 m2	612,00	2019	L20190531
AVIAT Dominique	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190532
SICILIANO Laurent	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190534
MONZIE Xavier	30 ans	1,000 m2	612,00	2019	L20200003
FATNA Fafia	30 ans	5,179 m2	423,00	2019	L20200004

**\* CIMETIÈRE BEAUFERRIER :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
ROUBENNE Paule	50 ans	5,179 m2	810,00	2019	L20190484
LEGALL Jean Marie	50 ans	5,179 m2	797,72	2018	L20190533

**\* CIMETIÈRE PONT SAINT JEAN :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
SUS Patrick	Perpétuelle	5,179 m2	3258,15	2019	L20190526

**\* PARC CINÉRAIRE**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
GAINARD Josiane	15 ans	1,000 m2	459,00	2019	L20190476
NGUYEN Joël	15 ans	1,000 m2	459,00	2019	L20190527

**\* CIMETIÈRE FAUBOURG :**

NOM	DURÉE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	MONTANT	ANNÉE TARIFAIRE	N° DÉCISION
HELOU Jean Patrick	50 ans	5,179 m2	797,72	2018	L20190479
ANDRAUD Christelle	15 ans	5,179 m2	243,00	2019	L20190481

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
  
Marc LETURGIE

## ARRETES DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
<p><b>MODIFICATIF N°477</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisant que la stationnement des véhicules est interdit sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées soit par des panneaux réglementaires ou bandes jaunes peintes ou marquées le long des bordures de trottoir, notamment à proximité des feux de signalisation lumineuse, des carrefours et à certains endroits, est complété et modifié comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- avenue Pasteur, au droit de la sortie du n°84,</li> <li>- rue Davout, entre le n°8 et le n°10,</li> <li>- boulevard Voltaire, côté des numéros impairs, section comprise entre les numéros 7 et 13.</li> </ul> </li> <li>- Précisant que par dérogation à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal du 6 juillet 1994 modifié , le stationnement est autorisé uniquement aux véhicules de tourisme est modifié comme suit : L'alinéa suivant est annulé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- boulevard Voltaire, côté des numéros impairs sur le trottoir aménagé à cet effet, section comprise entre les numéros 7 et 13, mais avec une durée de stationnement limité à 15 minutes, de 7h à 19h.</li> </ul> </li> <li>- Précisant que le stationnement et l'arrêt des véhicules sont rigoureusement interdits sur toutes les parties de voies publiques, places ou chaussées, délimitées et signalées par des panneaux réglementaires de type B6d ou bandes jaunes continues peintes ou marquées le long des bordures de trottoir et notamment à certains endroits, est complété et modifié comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue André Chenier au droit de l'immeuble cadastré section ET n°5.</li> </ul> </li> <li>- Précisant que des zones de rencontres sont instaurées, dans certaines voies, selon les règles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la priorité est donné aux piétons qui peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voie,</li> <li>- la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h,</li> <li>- le stationnement des véhicules est limité aux seuls emplacements prévus à cet effet,</li> <li>- la chaussée est mise à double sens pour les cyclistes uniquement mais reste à sens unique pour les autres véhicules motorisés, est modifié comme suit : L'alinéa suivant est annulé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la chaussée est mise à double sens pour les cyclistes uniquement mais reste à sens unique pour les autres véhicules motorisés.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Précisant que des zones de rencontres sont instaurées, dans certaines voies, selon les règles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la priorité est donné aux piétons qui peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voie,</li> <li>- la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h,</li> <li>- le stationnement des véhicules est limité aux seuls emplacements prévus à cet effet, est modifié comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- impasse du Barrage section comprise entre le n°12 et le n°28.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans certaines artères ou sections de voies est modifié et complété comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue André Chenier, section comprise entre la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Chateaubriand, dans le sens Sud-Nord. L'alinéa suivant est annulé : rue André Chenier , dans le sens Sud-Nord</li> </ul> </li> <li>- Précisant que le stationnement des véhicules est autorisé en permanence à certains endroits, est modifié et complété comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- boulevard Beausoleil, au droit de la Maison d'Accueil Temporaire : 2 emplacements pour une durée limitée à 15 minutes, de 7h à 19h 1 emplacement « livraisons » 1 emplacement réservé aux véhicules affectés à un service</li> </ul> </li> <li>Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, à certains endroits, est modifié et complété comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>rue Le Bret : au droit de l'entrée numéro 6 de la résidence « Roxane » (2 places) L'alinéa suivant est annulé : rue L Bret : face à l'entrée numéro 6 de la résidence « Roxane » (1 place).</li> </ul> </li> </ul>	<p>AG20200057</p>

**MODIFICATIF N°478**

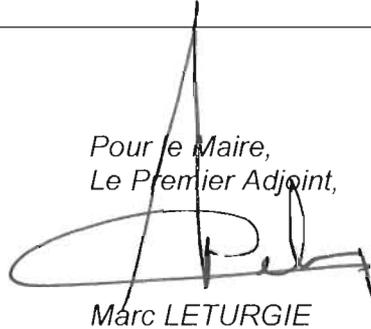
Précisant que la circulation est interdite aux véhicules « poids lourds » dans les deux sens dans certaines voies, est modifié et complété comme suit :

- avenue du Professeur Calmette, sauf « Hôpital »

L'alinéa suivant est annulé : avenue Calmette et rue Albert Claveille section comprise entre le Boulevard Chanzy et la rue Rodolphe Bruzac sauf pour ce qui concerne les véhicules « Poids Lourds » de la DIGA qui seront autorisés à circuler dans ces voies.

AG20200162

*Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Leturgie', is written over the typed name. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a vertical stroke extending upwards.

Marc LETURGIE